

## Fiche d'information pour les médias

### Politique canadienne du sport et Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005

La *Politique canadienne du sport* est le fruit d'un vaste processus de consultation lancé en janvier 2000 par le secrétaire d'État au Sport amateur, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. En avril 2001, un document de travail fédéral issu des consultations, intitulé *Vers une politique canadienne du sport*, a été publié et a servi de base aux discussions tenues au *Sommet national sur le sport* plus tard le même mois.

Les ministres FPT responsables du Sport ont également examiné le document de travail à leur rencontre organisée à Ottawa en avril 2001, immédiatement avant le Sommet national. À cette occasion, ils se sont donné un an pour parachever la *Politique canadienne du sport* et un cadre de mise en œuvre de mesures concertées dans le sport. Un groupe de travail des sous-ministres a été formé pour superviser la réalisation de ces initiatives.

Les ministres ont convenu de consulter leurs communautés sportives respectives pour obtenir leurs commentaires à propos du document final. La *Politique canadienne du sport* et les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* découlent de tous ces efforts et ont reçu l'appui des ministres à leur conférence à Iqaluit, en avril 2002.

#### ***Voici la vision vers laquelle tend la Politique canadienne du sport d'ici 2012 :***

*Un environnement sportif dynamique, contemporain, permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de s'engager dans une pratique sportive qui soit à la hauteur de leurs habiletés et intérêts, et, pour certains, de se démarquer avec brio de façon répétée aux plus hauts niveaux de compétition.*

#### ***Voici les objectifs de la Politique canadienne du sport :***

##### **Une participation accrue**

*Une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité dans tous les contextes de la pratique sportive.*

##### **Une excellence accrue**

*Le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu a augmenté et les athlètes et équipes du Canada obtiennent systématiquement, dans un esprit sportif et d'équité, des résultats remarquables sur la scène internationale, et ce, aux plus hauts niveaux de compétition.*

##### **Des ressources accrues**

*Les composantes essentielles d'un système de développement des athlètes/participants, aux valeurs reconnues, sont en place et continuellement modernisées et renforcées, selon les besoins.*

## **Une interaction accrue**

*Les composantes du système sportif sont davantage intégrées et coordonnées suite à l'engagement des décideurs à se concerter et à collaborer davantage.*

### **La Politique canadienne du sport**

- Présente une vision et une orientation pour le sport pour la période de 2002 à 2012 et appelle les communautés sportives à mettre en commun leurs réalisations;
- Vise quatre objectifs pour le sport canadien; soit une participation accrue, une excellence accrue, des ressources accrues et une interaction accrue;
- Engage tous les gouvernements à fixer, en collaboration avec leurs communautés sportives respectives, des objectifs de participation et d'excellence sportives accrues;
- Reflète la participation au processus d'élaboration de la politique d'intervenants qui n'y avaient pas pris part auparavant;
- Met l'accent sur une communication et une collaboration accrues entre les gouvernements;
- Engage les gouvernements à renforcer la communication formelle et régulière avec leur communauté sportive respective;
- Sera mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires, élaborés par les gouvernements, individuellement et collectivement, de même que par les communautés sportives .

### **Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005**

- En ce qui a trait aux objectifs de participation, d'excellence, de ressources et d'interaction accrues, treize priorités et vingt-deux mesures ont été élaborées en vue d'une collaboration FPT pour :
  - sensibiliser le public à l'importance du sport et accroître la participation sportive;
  - accroître la participation sportive des femmes, des personnes ayant un handicap, des Autochtones et des membres des minorités visibles;
  - accroître la présence du sport et de l'activité physique dans les écoles;
  - fixer des objectifs quant aux performances des athlètes et au rendement du système sportif;
  - mettre en œuvre des programmes adoptant l'approche d'éducation et de formation axées sur les compétences (EFAC) à l'intention des entraîneurs;
  - élaborer une stratégie d'accueil de manifestations sportives;
  - améliorer les installations sportives et récréatives;
  - mettre en œuvre la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport*;
  - encourager la diversification des sources de financement des organismes de sport;
  - développer le sport autochtone;
  - intensifier la sensibilisation du gouvernement à la question du sport;
  - renforcer les communications avec les communautés sportives;
  - resserrer la collaboration entre les organismes de sport.

- Le plan de travail pour l'application des mesures sera élaboré par les responsables en consultation avec les intervenants.
- Le document *Priorités des gouvernements FPT* sera mis à jour et appliqué sur une période de trois ans.
- Le document *Priorités des gouvernements FPT* sera complété par des plans d'action élaborés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et par les communautés sportives.

\*LES DOCUMENTS FINALS DEVRAIENT ÊTRE RENDUS PUBLICS LE 1<sup>er</sup> MAI 2002.